

# STSWEB : PONDÉRATIONS 1TER ET STS

Présentation de l'option « Autres pondérations » créée suite aux décrets  
ORS et IMP.

# SOMMAIRE

- Rappel du cadre réglementaire
- Contrôles et plafonds
- Description des écrans et exemples de calculs.
  - Calcul des pondérations 1TER et STS
  - Exemples de la circulaire
  - Saisie manuelle
  - Exemple de la circulaire
- Aide en ligne
- Calendrier de version

# RAPPELS DU CADRE GÉNÉRAL RÉGLEMENTAIRE (1/2)

## ENSEIGNEMENT PUBLIC

- Décret n°2014-940 du 20 août 2014 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré et décret n°2014-941 du 20 août 2014 portant modification de certains statuts particuliers des personnels enseignants relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Circulaire DGRH B1-3 n°2015-057 du 29 avril 2015 relative aux missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements publics d'enseignement du second degré ; (BO du 30/04/2015)

# RAPPELS DU CADRE GÉNÉRAL RÉGLEMENTAIRE (2/2)

## ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- **Code de l'éducation :**

- Art. L. 914-1 : « Les conditions générales qui déterminent les conditions de service (...) des maîtres titulaires de l'enseignement public (...) sont applicables également et simultanément aux maîtres [contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat]. »
  - Art. R. 914-3 : Les maîtres contractuels ou agréés sont soumis aux obligations de service prévues par la réglementation en vigueur pour les personnels de même catégorie exerçant dans les EPLE.
  - Art. R. 914-83 : La rémunération des maîtres comprend notamment les mêmes indemnités que les enseignants du public.
- 
- Décret n° 2015-851 du 10 juillet 2015 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement d'enseignement privé du second degré sous contrat
  - Circulaire DAF D1 n°2015-112 du 15 juillet 2015 relative aux missions et obligations réglementaires de service des enseignants des établissements privés du second degré sous contrat.

## CONTRÔLES ET PLAFONDS (1/2)

- 1TER - Service dans le cycle terminal de la voie générale et technologique (art. 6 décret 2014-940) : uniquement les 10 premières heures sont pondérables.  
Exemple pour un certifié à temps plein affecté sur un seul support :
  - 12h en 1<sup>ère</sup> et 6h en seconde → 1 HdP\* (plafond à 10h) → 1 HSA
  - 8h en 1<sup>ère</sup> et 10h en seconde → 0,8 HdP\* → 0,8 HSA
- STS - Service en STS (art. 7 décret 2014-940) : l'ensemble des heures est pondérable dans la limite de l'ORS du corps (occupation du support - décharge).  
Exemple d'un certifié à temps plein dispensant des heures en STS et affecté sur un seul support (sans décharge) :
  - 16h en STS → 4,0 HdP\* → 2 HSA
  - 18h en STS → 4,5 HdP\* → 4,5 HSA
  - 20h en STS → 4,5 HdP\* → 6,5 HSA

## CONTRÔLES ET PLAFONDS (2/2)

- Service « mixte » = cycle terminal de la voie générale et technologique + STS : les HdP se calculent automatiquement aux taux appropriés (1,1 pour 1TER (uniquement les 10 premières heures) et 1,25 pour STS), sous réserve que les services aient été préalablement pondérés.
- En cas de dépassement de l'ORS, un mécanisme d'écrêtement dans STSWeb ajuste automatiquement l'effet des pondérations, à proportion des services effectués, afin de ne pas pondérer des heures au-delà de l'ORS.

	Cycle terminal LGT	STS	Total
Service	10 heures	11 heures	21 heures
Heures pondérables	10 x 0,1	11 x 0,25	3,75
Heures de pondération (HdP)	$(3,75 / 21) \times 18$		<b>3,21</b>
Nb total heures	21 + 3,21		24,21
HSA dues			6,21

# ECRANS STSWEB : MENU

Services libres

Services et ARE

Rattachement

Rattachement ARE

Gestion

Services

Consultation ARE

Changement support

Pondérations CPGE

Autres pondérations

Equipe pédagogique

Etat des services

Services / discipline

Hors programme

Services suppléants

Indemnités

- ❑ Les pondérations 1TER et STS sont gérées dans le menu *Services et ARE /Autres pondérations*
- ❑ **Accessibilité :**
  - En modification :
    - accès en année en cours (AC) seulement pour les chefs d'établissement n'ayant pas validé le calcul des HSA
    - accès en année en préparation (AP) après réception des nomenclatures.
  - En consultation :
    - accès en année précédente (AA)
    - accès en année en cours avec calcul des HSA validé
    - accès gestionnaire
    - accès en consultation

# ECRANS STSWEB : CALCUL DES PONDÉRATIONS 1TER ET STS

EXEMPLES FICTIFS

enseignant

Sélectionner tous / aucun

<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	<u>BENOIT BENOIT</u>	0311323V - PHY.CHIMIE	18.00		18.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>CLEMENTINE CLEMENTINE</u>	0311323V - HIST. GEO.	15.00		15.50		0.000	0.000
				<input type="checkbox"/> ACCPE CG D T01ES	1.00		0.000	
				<input type="checkbox"/> ECJS CG D T01ES	0.50		0.000	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D T01ES	4.00		0.000	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D T04L	4.00		0.000	
				HI-GE CG D 2DE01	3.00		0.000	
				HI-GE CG D 2DE03	3.00		0.000	
<input type="checkbox"/>	<u>ERIC ERIC</u>	0311323V - ANGLAIS	15.00		13.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>FRANCOISE FRANCOISE</u>	0311323V - ARTS APPLI	15.00		16.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>GISELE GISELE</u>	0311323V - MATHEMATIQ	18.00		20.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>JEAN-LUC JEAN-LUC</u>	0311323V - LET MODERN	18.00		16.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>MATHILDE MATHILDE</u>	0311323V - ECO.GE.FIN	18.00		21.00		0.000	0.000
<input type="checkbox"/>	<u>PASCAL PASCAL</u>	0311323V - PHY.CHIMIE	15.00		15.00		0.000	0.000

Enregistrement(s) 1 à 8, sur 8 trouvé(s) Page(s) 1

- Attention, il s'agit d'exemples fictifs permettant de voir le fonctionnement de l'application.

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 1

1<sup>er</sup> exemple I.B.2.a.1TER de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	BENOIT BENOIT	0311323V - PHY.CHIMIE	18.00		<b>18.00</b>		<b>1.800</b>	<b>1.000</b>
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG D T06S	3.00	1.10	0.300	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG D T07S	3.00	1.10	0.300	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG G TS06_SPE	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG G TS07_SPE	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH TP G TS06_GP1	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH TP G TS06_GP2	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH TP G TS07_GP1	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH TP G TS07_GP2	2.00	1.10	0.200	

- Service complet (18h) exercé dans des divisions du cycle terminal de la voie générale (certifié).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération est de 1,10
  - la colonne « heures de pondérations calculées » est le calcul brut de la pondération, avec la somme en gras
  - la colonne « total des heures de pondérations retenues » est la pondération retenue après prise en compte du plafond. C'est cette pondération qui sera prise en compte dans le calcul des HSA.
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 18 heures.  
 Nombre d'heures pondérées (dans la limite de 10h) :  $10 \times \text{taux de pondération } 0.1 = 1$  heures de pondération (HdP)  
 Nombre total d'heures = 18h (devant élèves) + 1h (de pondération) = 19h  
 Dans ce cas, l'agent percevra 1 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 2

2<sup>ème</sup> exemple I.B.2.a.1TER de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	<u>CLEMENTINE CLEMENTINE</u>	0311323V - HIST. GEO.	15.00		<b>15.50</b>		<b>0.950</b>	<b>0.950</b>
				<input type="checkbox"/> ACCPE CG D T01ES	1.00	1.10	0.100	
				<input type="checkbox"/> ECJS CG D T01ES	0.50	1.10	0.050	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D T01ES	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D T04L	4.00	1.10	0.400	
				HI-GE CG D 2DE01	3.00		0.000	
				HI-GE CG D 2DE03	3.00		0.000	

- Service exercé en partie dans des divisions du cycle terminal de la voie générale (agrégé).
- Après application de la pondération :
  - Le taux est 1,10
  - seuls les services éligibles à la pondération sont pondérés.
  - les autres services sont grisés
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 15,50 heures.  
 Nombre d'heures pondérées :  $9.5 \times \text{taux de pondération } 0.1 = 0.95 \text{ HdP}$   
 Nombre total d'heures =  $15.5\text{h (devant élèves)} + 0,95\text{h (de pondération)} = 16.45\text{h}$   
 Dans ce cas, l'agent percevra 1.45 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 3

1<sup>er</sup> exemple I.B.2.a.STS de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	<u>ERIC ERIC</u>	0311323V - ANGLAIS	15.00		<b>13.00</b>		<b>3.250</b>	<b>3.250</b>
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG D BTSC1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG D BTSDCEV2	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G SC1 GP1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G SC1 GP2	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G SC2 GP1	1.50	1.25	0.375	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G SC2 GP2	1.50	1.25	0.375	
<input type="checkbox"/>				ANCOM CG D BTSDCEV2	2.00	1.25	0.500	

- Service complet en STS (agrégé).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération est 1,25
  - il n'y a pas de dépassement du plafond
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 13 heures.  
 Nombre d'heures pondérées :  $13 \times \text{taux de pondération } 0.25 = 3.25\text{HdP}$   
 Nombre total d'heures =  $13\text{h (devant élèves)} + 3.25\text{h (de pondération)} = 16.25\text{h}$   
 Dans ce cas, l'agent percevra 1.25 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 4

2<sup>ème</sup> exemple I.B.2.a.STS de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	FRANCOISE FRANCOISE	0311323V - ARTS APPLI	15.00		<b>16.00</b>		<b>4.000</b>	<b>3.750</b>
<input type="checkbox"/>				A-TKC CG D BTS DCEV	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				A-TKC TP D BTS DCEV	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG D BTS COM1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG D BTS COM2	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG G COM1 GP1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG G COM1 GP2	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG G COM2 GP1	1.00	1.25	0.250	
<input type="checkbox"/>				ARELC CG G COM2 GP2	1.00	1.25	0.250	
<input type="checkbox"/>				ATLIE TP D BTS DCEV	2.00	1.25	0.500	

- Service en STS dépassant les maxima de service (agrégé).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération est 1,25
  - La pondération est calculée sur les 15h de service
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 16 heures.  
 Nombre d'heures pondérées : 15(dans la limite des maxima de service) x taux de pondération 0.25 = 3.75HdP  
 Nombre total d'heures = 16h (devant élèves) + 3.75h (de pondération) = 19.75h  
 Dans ce cas, l'agent percevra 4.75 HSA.

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 5

4<sup>ème</sup> exemple I.B.2.a.STS de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	GISELE GISELE	0311323V - MATHEMATIQ	18.00		<b>20.00</b>		<b>2.000</b>	<b>2.000</b>
				<input type="checkbox"/> MATHS TP G SC1 GP1	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> MATHS TP G SC1 GP2	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> MATHS TP G SC2 GP1	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> MATHS TP G SC2 GP2	2.00	1.25	0.500	
				MATHS CG D 2DE01	3.00		0.000	
				MATHS CG D 2DE02	3.00		0.000	
				MATHS CG D 2DE03	3.00		0.000	
				MATHS CG D 2DE04	3.00		0.000	

- Service partagé entre STS et hors STS dépassant globalement les maxima de service (certifié).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération est 1,25
  - seuls les services en STS sont pondérés
  - La pondération est calculée sur les 8h de service en STS
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 20 heures  
 Nombre d'heures pondérées = 8 x taux de pondération 0.25 = 2HdP  
 Nombre total d'heures = 20h (devant élèves) + 2h (de pondération) = 22h  
 Dans ce cas, l'agent percevra 4 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 6

1<sup>er</sup> exemple I.B.2.c de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	JEAN-LUC JEAN-LUC	0311323V - LET MODERN	18.00		<b>16.00</b>		<b>2.800</b>	<b>2.800</b>
				<input type="checkbox"/> FRANC CG G TS06_GP1	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> FRANC CG G TS06_GP2	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> FRANC CG D BTSC2	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> FRANC TP G SC1 GP1	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> FRANC TP G SC1 GP2	2.00	1.25	0.500	
				<input type="checkbox"/> FRANC TP G SC2 GP1	1.00	1.25	0.250	
				<input type="checkbox"/> FRANC TP G SC2 GP2	1.00	1.25	0.250	

- Service partagé entre une classe de BTS et une classe de terminale de la voie technologique (certifié).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération est réparti entre 1,1 pour les services 1TER, et 1,25 pour les services en STS
  - La pondération est calculée sur les 16h de services
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 16 heures  
 Nombre d'heures pondérées =  $8 \times 0,1 + 8 \times 0,25 = 2,8\text{HdP}$   
 Nombre total d'heures =  $16\text{h (devant élèves)} + 2,8\text{h (de pondération)} = 18,8\text{h}$   
 Dans ce cas, l'agent percevra 0,8 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 7

2<sup>ème</sup> exemple I.B.2.c de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	MATHILDE MATHILDE	0311323V - ECO.GE.FIN	18.00		21.00		3.750	3.214
				<input type="checkbox"/> ECOAP CG D T01ES	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> ECOAP TD G TES1 GP1	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> ECOAP TD G TES1 GP2	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> E-ENT AT G SC1 GP1	4.00	1.25	1.000	
				<input type="checkbox"/> E-ENT AT G SC1 GP2	4.00	1.25	1.000	
				<input type="checkbox"/> E-ENT CG D BTSC2	1.00	1.25	0.250	
				<input type="checkbox"/> E-ENT TD G SC2 GP1	1.00	1.25	0.250	
				<input type="checkbox"/> E-ENT TD G SC2 GP2	1.00	1.25	0.250	

- Service partagé entre une classe de BTS et une classe de terminale de la voie technologique excédant l'ORS.
- Après application de la pondération:
  - Le taux de la pondération est réparti entre 1,1 pour les services 1TER, et 1,25 pour les services en STS
  - Comme la pondération ne peut être appliquée sur les heures excédant les maxima de service, le total des heures de pondération est recalculé en tenant compte des différents plafonds.
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 21 heures  
 Application des pondérations aux heures pondérables :  $10 \times 0.1 + 11 \times 0.25 = 3.75h$   
 Nombre d'heures pondérées (compte tenu de l'impossibilité d'appliquer les pondérations aux heures excédant les maxima de service) :  $(3.75 / 21) \times 18 = 3.21HdP$   
 Nombre total d'heures = 21h (devant élèves) + 3.21h (de pondération) = 24.21h  
 Dans ce cas l'agent percevra 6.21 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 8

3<sup>ème</sup> exemple I.B.2.c de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	PASCAL PASCAL	0311323V - PHY.CHIMIE	15.00		<b>15.00</b>		<b>3.900</b>	<b>3.900</b>
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG D T08S	3.00	1.10	0.300	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG G TS08_GP1	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG G TS08_GP2	2.00	1.10	0.200	
				<input type="checkbox"/> PH-CH CG G TS08_SPE	2.00	1.10	0.200	
				DESTC CG D CPGE AA1	3.00	1.50	1.500	
				DESTC TD D CPGE AA1	2.00	1.50	1.000	
				DESTC TP D CPGE AA1	1.00	1.50	0.500	

- Service partagé entre une classe de terminale de la voie générale et une classe de CPGE (agrégé).
- Après application de la pondération :
  - Le taux de la pondération s'applique sur les services 1TER ou STS (ici 1TER), pour les services en CPGE il faut utiliser au préalable l'option « pondérations CPGE »
  - La pondération est calculée sur les 15h de services
- Le service effectué par l'enseignant devant les élèves est de 15h dont 6h en CPGE.  
 Application des pondérations aux heures pondérables :  $9 \times 0.1 + 6 \times 0.5 = 3.9\text{HdP}$   
 Nombre total d'heures = 15h (devant élèves) + 3.9h (de pondération) = 18.9h  
 Dans ce cas l'agent percevra 3.9 HSA

# CALCUL DE LA PONDÉRATION : EXEMPLE 9

3<sup>ème</sup> exemple I.B.2.a STS de la circulaire 2015-057

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	MARIE MARIE	0311323V - ANGLAIS	10.00		<b>10.00</b>		<b>2.500</b>	<b>2.250</b>
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG D DE 1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G COM2 GP1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 CG G COM2 GP2	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 TD G SC2 GP1	2.00	1.25	0.500	
<input type="checkbox"/>				AGL1 TD G SC2 GP2	2.00	1.25	0.500	

- Service en STS dans deux établissements de deux communes différentes.
- Après application de la pondération :
  - La décharge n'apparaît pas, mais elle est bien prise en compte dans le calcul de la pondération (2.25HdP au lieu de 2.5HdP)
  - Attention! cette enseignante a des heures de services dans un autre établissement, pour pouvoir appliquer la pondération correctement il faut passer par la saisie manuelle. Pour cela il faut appuyer sur le lien « support » dans l'entête du tableau.

# ECRANS STSWEB : SAISIE MANUELLE

Saisie manuelle des pondérations				
▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Heures de pondération retenues issues du calcul	Valeur à retenir
MARIE MARIE	0311323V - ANGLAIS	10.00	2.250	<input type="text"/>

Enregistrement(s) 1 à 1, sur 1 trouvé(s) Page(s) 1

Calculatrice pondérations	
Somme des heures de pondérations retenues (tous supports) (A)	<input type="text"/>
<b>Données de référence</b>	
Total heures poste (tous supports)	<input type="text"/>
Total ARE	<input type="text"/>
Total ARA	<input type="text"/>
Total heures de service en 1TER	<input type="text"/>
Total heures de service en STS	<input type="text"/>
Total heures de services autres	<input type="text"/>
Total heures de pondérations dû à l'agent (B)	<input type="text"/>
Ecart (B-A)	<input type="text"/>
<input type="button" value="Calculer"/>	

- Partie supports :

Sont listés tous les enseignants ayant des services en 1TER ou STS et affectés sur au moins un autre support (peut être le même établissement)

Pour pouvoir connaître quelles heures de pondération saisir dans la partie « Valeur à retenir » il faut utiliser la calculatrice pondérations (outil d'aide)

- Partie calculatrice :

Pour remplir les données de référence, il faut rentrer en contact avec les autres chefs d'établissement et saisir la somme de toutes les différentes heures ou décharges (heures poste, ARE, ARA, heures de services en 1TER, STS et autres).

Le résultat « Total heures de pondérations dû à l'agent » est la valeur à répartir dans les « valeurs à saisir » de chaque établissement. (voir ci-après)

# ECRANS STSWEB : SAISIE MANUELLE

3<sup>ème</sup> exemple I.B.2.a STS de la circulaire 2015-057

Saisie manuelle des pondérations				
Nom - Prénom	Support	Heures poste	Heures de pondération retenues issues du calcul	Valeur à retenir
MARIE MARIE	0311323V - ANGLAIS	10.00	2.250	2.250

Enregistrement(s) 1 à 1, sur 1 trouvé(s) Page(s) 1

Saisie manuelle des pondérations				
Nom - Prénom	Support	Heures poste	Heures de pondération retenues issues du calcul	Valeur à retenir
MARIE MARIE	0310036W - ANGLAIS	8.00	2.000	2.00

Calculatrice pondérations	
Somme des heures de pondérations retenues (tous supports) (A)	4.250
<b>Données de référence</b>	
Total heures poste (tous supports)	18
Total ARE	1
Total ARA	0
Total heures de service en 1TER	0
Total heures de service en STS	18
Total heures de services autres	0
Total heures de pondérations dû à l'agent (B)	4.250
Ecart (B-A)	0.000

- Toujours avec l'exemple 9 du diaporama.  
En haut, la vue de l'établissement principal (avec la calculatrice déjà renseignée)  
En dessous, la vue du tableau support de l'établissement secondaire.
- La somme des 2 « valeurs à saisir »  $2 + 2,25 = 4,25$  (soit le « total heures de pondérations dû à l'agent » donné par la calculatrice)

# ECRANS STSWEB : SAISIE MANUELLE

Autre exemple

EXEMPLES FICTIFS

Enseignants								
<input type="checkbox"/>	▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Service	Heures	Taux	Heures de pondération calculées	Total heures de pondérations retenues
<input type="checkbox"/>	VALERIE VALERIE	0311323V - PHILOSOPHI	3.00		<b>3.00</b>		<b>0.300</b>	<b>0.300</b>
				<input type="checkbox"/> PHILO CG D 1L05	1.00	1.10	0.100	
				<input type="checkbox"/> PHILO CG D TSTD2A	2.00	1.10	0.200	
<input type="checkbox"/>	VALERIE VALERIE	0311323V - HIST. GEO.	12.00		<b>12.00</b>		<b>1.200</b>	<b>1.000</b>
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D 1ES01	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D 1ES02	4.00	1.10	0.400	
				<input type="checkbox"/> HI-GE CG D 1ES03	4.00	1.10	0.400	

- Enseignant multi-support dans le même établissement, avec totalité du service en 1TER (15h).
- En utilisant la pondération automatique :
  - Sur le premier support :  $3 \times 0.1 = 0.3\text{HdP}$
  - Sur le deuxième support : 10 (dans la limite de 10h)  $\times 0.1 = 1\text{HdP}$
  - L'enseignant aura un total de 1.3 heures de pondération, ce qui n'est pas conforme à la réglementation car cela reviendrait à pondérer au-delà des ORS.
  - Il faut utiliser la calculatrice de pondération pour « ventiler » les heures de pondération sur chaque support (lien « Support » dans l'entête de colonne).

# ECRANS STSWEB : SAISIE MANUELLE

Autre exemple

EXEMPLES FICTIFS



Saisie manuelle des pondérations				
▲ ▼ Nom - Prénom	Support	Heures poste	Heures de pondération retenues issues du calcul	Valeur à retenir
VALERIE VALERIE	0311323V - PHILOSOPHI	3.00	0.300	<input type="text" value="0.2"/>
VALERIE VALERIE	0311323V - HIST. GEO.	12.00	1.000	<input type="text" value="0.8"/>

Enregistrement(s) 1 à 3, sur 3 trouvé(s) Page(s) 1

Calculatrice pondérations	
Somme des heures de pondérations retenues (tous supports) (A)	<input type="text" value="1.3"/>
<b>Données de référence</b>	
Total heures poste (tous supports)	<input type="text" value="15"/>
Total ARE	<input type="text" value="0"/>
Total ARA	<input type="text" value="0"/>
Total heures de service en ITER	<input type="text" value="15"/>
Total heures de service en STS	<input type="text" value="0"/>
Total heures de services autres	<input type="text" value="0"/>
Total heures de pondérations dû à l'agent (B)	<input type="text" value="1.000"/>
Ecart (B-A)	<b>-0.300</b>
<input type="button" value="Calculer"/>	

- Après saisie des différentes données de référence. Le « total des heures de pondérations dû à l'agent » est de 1h. A répartir entre les supports de l'agent.
- Ici par exemple, il est saisi 0.2h pour le support principal et 0.8h pour le support secondaire.  
La répartition est à la discrétion du chef d'établissement tant que la somme des « valeurs à retenir » est égale au « total des heures de pondération dû à l'agent ».
- Il faut faire de même pour les enseignants affectés sur plusieurs établissements. La répartition est à faire entre les différents établissements.

# AIDE EN LIGNE ET SIMULATION

**Gestion des autres pondérations** Accès...

Cette page permet de gerer les pondérations des services des enseignants de niveau 1<sup>ère</sup> ou terminale de la voie générale et technologique, ou STS (secteur de techniciens supérieurs).

**Accessibilité :**  
Le menu est accessible seulement aux établissements du second degré publics et privés qui ont des MEF de niveau 1<sup>ère</sup> et terminale de la voie générale et technologique ou STS (section de techniciens supérieurs)  
Seul le chef d'établissement a accès à cette fonctionnalité en mise à jour.

L'option est accessible en consultation dans les cas suivants :

- L'utilisateur s'est connecté avec le profil « Gestionnaire académique »,
- Si l'utilisateur a un profil « Chef d'établissement » et s'il est rentré sur l'application avec les seuls droits en consultation,
- Si l'utilisateur a un profil « Chef d'établissement » et s'il travaille sur l'année précédente,
- Si l'utilisateur a un profil « Chef d'établissement », s'il travaille sur l'année en cours et si le calcul des HSA a été validé

 A noter qu'il est possible d'affecter une pondération service par service dans la gestion des services et ARE des enseignants.

**Simulation :**  
 Appliquer la pondération aux services des enseignants

- Comme lors de l'arrivée des fonctionnalités « services des suppléants » ou « pondération REP+ », une simulation permettant de voir le fonctionnement de l'application pas à pas est disponible dans l'aide en ligne.
- N'hésitez pas en parler aux chefs d'établissement lors de vos formations.

# CALENDRIER

- 2 juin 2015 : classe virtuelle à l'attention des services académiques
- 30 juin : classe virtuelle de présentation des évolutions STSWeb : indemnités de mission particulière (IMP)
- Fin Septembre (semaine 39) : livraison d'une classe virtuelle enregistrée sur les pondérations 1TER et STS
- Début octobre (semaine 40) : version **STSWeb V10.0.0** contenant les évolutions IMP et pondérations 1TER et STS (*cette version ne remet pas en cause les services saisis par les chefs d'établissements au titre de la rentrée 2015*)
- Début octobre (semaine 41) : classe virtuelle de questions/réponses sur les nouveautés STSweb : IMP, Pondérations et indemnités de sujétion
- Mi octobre (semaine 42) : version **STSWeb V10.0.1** contenant l'outil de création des indemnités de sujétion
- Mi novembre (semaine 47) : Version **STSWeb V10.0.2** contenant la modification des indemnités de sujétion et l'édition des attestations des indemnités de sujétion

Ne pas oublier le projet SESAM « Mesures de rentrée 2015 » pour toutes les questions liées aux évolutions des SIRH consécutives aux décrets ORS et IMP.

Merci et à bientôt